

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
13/10/89

Origine :
PAT

MME et MM les Directeurs
des Caisses Régionales
d'Assurance Maladie

MM les Directeurs
des Caisses Générales
de Sécurité Sociale

Réf. :
PAT n° 1412/89

Plan de classement :

26110					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

DEPENSES IMPUTABLES AU COMPTE EMPLOYEUR EN MATIERE DE TARIFICATION
DES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Complément à la liste actualisée des codes "Actes" du système national avec indication pour certains de ces codes de leur non-imputabilité au débit des comptes employeurs dressés aux fins de la tarification des accidents du travail et à la table 41 "Ventilation des dépenses" incluse dans la nouvelle procédure de transmission des statistiques financières et technologiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pièces jointes :

1

Liens :

Com.circ	PAT	1018/86
Com.circ	PAT	1314/88
Com.circ	PAT	1240/88

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

M. REVERCHON

Téléphone :

42.79.34.24

@

**Direction
de la Gestion du Risque**

13/10/89	MME et MM les Directeurs des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
PAT N°1412/89	MM les Directeurs des Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : JR/ES - Direction de la Gestion du Risque - Division "Prévention
des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles".

Objet : Dépenses imputables au compte employeur en matière de
tarification des accidents du travail.

Je vous serais obligé de bien vouloir compléter, conformément au
document ci-joint, la liste actualisée des Codes "Actes" jointe à la
circulaire PAT n° 1018/86 en date du 21 février 1986 et la table 41
annexée à la circulaire n° 1372/89 du 15 juin 1989.

CODE ACTE	LIBELLE DE L'INFORMATION	CODE DE VENTILATION
780	Anatomo-cyto-pathologie (acte en P)	2
781	Acte en P de nuit	2
782	Acte en P jour férié	2

Code ventilation :

- 1-Indemnités journalières.
- 2-Frais médicaux
- 3-Frais pharmaceutiques
- 4-Frais hospitalisation
- 5-Non ventilés (non imputables aux comptes employeurs)